

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 79-3 du 20 Mars 1979
portant annulation d'ordres de recettes
(GUERIN, LAME, JESUS, SOTEX)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" ;

- Vu la demande de remise gracieuse se rapportant aux redevances arriérées et déposée par les préleveurs Blanchisserie GUERIN (compte n° 12.355), Blanchisserie JESUS (compte n° 032.710), Société SOTEX (compte n° 27.721) ; Blanchisserie LAME (compte n° 27 156).
- Vu l'avis favorable de l'Agent comptable de l'Agence ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les ordres de recettes suivants représentant l'arriéré dû au titre des années 1969, 1970, 1971, 1972, sont annulés :

BLANCHISSERIE GUERIN

- Titre n° 11.069	: montant	1 100 F
n° 11.102	: montant	1 100 F
n° 11.111	: montant	1 100 F
n° 11.270	: montant	1 302 F

BLANCHISSERIE LAME

- Titre n° 12.747	: montant	1 347 F
n° 12.756	: montant	1 347 F
n° 12.766	: montant	1 347 F
n° 12.778	: montant	1 594 F

BLANCHISSERIE JESUS

- Titre n° 11.076	: montant	726 F
n° 11.109	: montant	726 F
n° 11.120	: montant	726 F
n° 11.281	: montant	859 F

SOCIETE SOTEX

- Titre n° 15.431	: montant	881,42 F
n° 15.482	: montant	890,85 F
n° 15.433	: montant	509,70 F
n° 15.435	: montant	1 629,74 F

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

F. VALIRON

Le Président
du Conseil d'Administration

L. LANIER